

en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement, en conformité de la dite Résolution.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, du Comité spécial nommé pour préparer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fait rapport que le Comité a préparé une Adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *John Foy*, Baronnet, l'un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint Michel et de Saint George, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Cazada*, assemblés en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence de la confiance avec laquelle elle a recours à nos avis, et de la satisfaction qu'elle éprouve de pouvoir en la présente occasion nous réunir, pour l'accomplissement de nos devoirs publics, à une époque de l'année qui est le plus à notre convenance.

Nous croyons, avec Votre Excellence, que les circonstances dans lesquelles nous nous rencontrons sont favorables à beaucoup d'égards. Grâce à la Providence, l'abondance a couronné les travaux des champs, et la production des pêcheries a été plus qu'ordinaire ; dans plusieurs districts, les opérations des industries existantes se sont agrandies, et de nouvelles entreprises sont entrées en activité, fournissant des avenues additionnelles au commerce et un accroissement d'emploi pour nos populations, tandis que de nouvelles sections du pays s'ouvrent chaque jour aux travaux du laboureur. Et nous sommes heureux d'apprendre que le Commerce et la Richesse de la Puissance sont en voie d'accroissement, et que la juste administration des lois maintient, comme ci-devant, l'existence d'un sentiment général de sécurité.

Nous n'ignorons pas que Votre Excellence a suivi avec beaucoup d'anxiété le cours des événements dans les Territoires du *Nord-Ouest*, et que de malheureux malentendus, quant aux intentions dans lesquelles le *Canada* cherchait à acquérir le pays, ont conduit à des complications d'une nature grave. Avec Votre Excellence, nous sommes d'avis qu'en vue de les faire disparaître il est désirable d'épuiser tous les moyens de conciliation avant de recourir à d'autres mesures ; et que c'est avec plaisir que nous apprenons que les dernières nouvelles ont induit Votre Excellence à espérer que les alarmes non fondées qu'entretenait une partie des habitants, ont fait place au désir de prêter l'oreille aux explications que Votre Excellence leur a fait donner. Nous entretenons l'espoir que les efforts faits par le gouvernement de Votre Excellence ne manqueront pas d'amener une solution équitable et pacifique de la difficulté existante, et d'assurer par là la prompte annexion des Territoires du *Nord-Ouest* au *Canada*, objet que désirent si vivement l'Empire de la Puissance.

Nous consacrerons l'attention la plus minutieuse à toute mesure à l'effet de pourvoir au gouvernement de ces Territoires, après leur annexion au *Canada*, qui pourra nous être soumise en remplacement de l'acte qui expire à la fin de la présente session.

Comme les chartes de la plupart des Banques de la Puissance furent, pendant la dernière Session, prolongées pour un temps limité pour donner, dans l'intervalle, aux questions de Banque et de circulations Monétaire, le temps de recevoir la considération que leur importance demande, nous étudierons avec le plus grand soin possible la mesure qui sera soumise à notre considération dans le but de protéger la société, sans nuire aux opérations légitimes des Banques, et nous avons l'espoir qu'elle sera trouvée propre à asseoir ces grands intérêts sur une base sûre et solide.

Nous n'ignorons pas que des Lois en force concernant la franchise électorale et réglant les Elections Parlementaires, dans les diverses Provinces de la Puissance, varient beaucoup dans leur opération, et qu'il importe qu'il soit pourvu d'une manière uniforme à la fixation de la franchise et à la réglementation des Elections de la Chambre des Communes, et nous ne manquerons pas de prendre mûrement en considération toute mesure sur le sujet qui pourra nous être soumise.